COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023 A 20H00
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le premier mars, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :

Adélaïde AMELOT, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Pascal DOURLEN, Jean-Claude DUPRE, Marie-Rose DUVAL, Jean-Michel GAUTIER, Yannick JENOUVRIER, Marie Christine KERVEILLANT, Sophie LE CERF, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF , Anne Marie L'HELGOUARC'H, Christian LOUSSOUARN, Catherine MONTREUIL, Pierre NELIAS, Gwenaël PENNARUN, Maryannick PICARD, Gérard YVE

Nbre de conseillers en exercice : 27
Quorum : 14
Nbre de présents : 20
Nbre de procurations : 5
Nbre de votants : 25
Nbre d'absents : 2

Absents ayant donné procuration :
Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN à Gwénaël PENNANRUN
André HAMON à Jean-Michel GAUTIER
Hervé LE TROADEC à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Valérie PARMENTIER à Gérard YVE
Thierry TOULEMONT à Frédéric CHAUVEL

Absents :
Christine BENABDELMALEK
Monique IN

Le procès verbal du Conseil Municipal du 21 février 2023 n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal a désigné Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE comme secrétaire de séance.

FINANCES

2023-04 / DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Monsieur Frédéric CHAUVEL, adjoint aux finances, présente le dossier.
Dans le cadre de la préparation du budget de l'exercice 2023, il appartient au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires.

Ce débat permet à l'Assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ainsi que sur les ressources humaines.
Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune.
Il n'est pas l'objet d'un vote, mais il vise à éclairer la préparation du budget qui sera soumis à l'examen et à l'approbation du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de toutes les informations apportées et des documents qui lui ont été présentés.

Frédéric CHAUVEL prend la parole pour le débat d'orientation budgétaire en précisant les points suivants :
Cadre réglementaire du DOB
Rapport d'orientation budgétaire
Contexte national
Contexte national loi des finances 2023
Contexte communal
Nombre des enfants dans les écoles
Urbanisme
Fiscalité
Dotations
Intercommunalité
SIVOM
Poursuites des projets engagés
Orientations 2023
Les finances
Dépenses et recettes de fonctionnement
Dépenses de fonctionnement par chapitres en euros
Dépenses de fonctionnement par chapitres
Épargne nette CAF
Calcul de la CAF 2022
Dépenses d'investissement en 2022
Reste à réaliser en dépenses d'investissement à reporter sur 2023
Subventions et dons perçus en 2022
État de la dette au 31 décembre 2022
Évolution de la dette
Endettement
Capacité de désendettement
Dépenses et recettes d'exploitation
Résultats financiers 2022
Évolution du résultat par exercices
Les projets 2023
Dépenses d'investissement 2023
Subventions d'investissement 2023
Ressources humaines au 1er janvier 2023
Conclusion/débat

Concernant l'espace jeunes, Gérard YVE répète que la médiathèque actuelle pouvait servir d'espace jeunes.
Il lui avait été indiqué que cela n'était pas possible.
Or, après lecture des textes cela est possible.
Il fait état de ce que la Commission de Sécurité n'est pas en possession des documents.
Le Maire répond que le contrôle sera réalisé à la réception du bâtiment.
Il y a trois subventions acquises à ce jour et nous sommes en attente d'une troisième.

Gérard YVE dit que possibilité de participation de la CAF. De la Fédération des jeunes et éducation populaire. Puis une troisième.

Il indique qu'il y a eu un gros travail de fait en ILE VILAINE. Il faut une trame de projet.

Maryannick PICARD prend la parole pour indiquer qu'une réunion est prévue pour travailler sur le projet éducatif et de fonctionnement.
La CAF et PS Jeunes prennent en charge une partie de la rémunération de l'animateur.

Au sujet du personnel, Gérard YVE dit que c'est un point pas facile à gérer au niveau des animateurs.

Maryannick PICARD indique qu'il faudra s'adapter.

Catherine MONTREUIL dit que s'il y a eu un sondage de réalisé, on doit avoir une idée.

Maryannick PICARD répond que le sondage a été réalisé il y a deux ans maintenant et que ce sont principalement des jeunes de 11 à 15 ans qui seront accueillis.

Le Maire donne une information concernant les inscriptions pour le jumelage.
Les personnes intéressées pour se rendre à Grafenhausen doivent se rapprocher de J.M. PAVEC.

2023-05 / SUBVENTIONS ET ADHESIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Frédéric CHAUVEL, adjoint aux finances, présente le dossier.
Vu la commission « finances » du 27 février 2023 ;
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions et adhésions suivantes :

Adhésions 2023			
Nom de l'Association	**Rappel 2022**	**Proposition 2023**	**Observations**
ASSOCIATION LES ABRIS DU MARIN	75,00 €	75,00 €	
ASSOCIATION LUCIEN SIMON	60,00 €	60,00 €	
BRUDED	1 278,30 €	1 396,48 €	
CAUE FINISTERE	50,00 €	100,00 €	
COLLECTIF DES BIBLIOTHEQUES	40,00 €	40,00 €	
EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	50,00 €	50,00 €	
FADOC	250,00 €	250,00 €	Sous réserve de manifestation effective
FONDATION DU PATRIMOINE	230,00 €	500,00 €	
OCEADE CONCARNEAU	60,00 €	60,00 €	
TOTAUX	**2 093,30 €**	**2 531,48 €**	

Subventions 2023			
Associations de Combrit			
Nom de l'Association	**Rappel 2022**	**Proposition 2023**	**Observations**
ASSOCIATION BASKET COMBRITOIS - FONCTIONNEMENT	800,00 €	650,00 €	
ASSOCIATION BASKET COMBRITOIS - EXCEPTIONNELLE	-	1 586,00 €	Panneaux de basket, match halloween
ASL SPORTS ET LOISIRS	600,00 €	600,00 €	
APE DE COMBRIT	300,00 €	300,00 €	
APE DE STE MARINE	500,00 €	300,00 €	
APPO - PECHEURS DE L'ODET	300,00 €	300,00 €	
ASTERISMES - FONCTIONNEMENT	300,00 €	300,00 €	
ASTERISMES - EXCEPTIONNELLE	1 500,00 €	1 500,00 €	Évènements et concerts
BAGAD ET CERCLE DE COMBRIT – FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	2 250,00 €	
BAGAD ET CERCLE DE COMBRIT – EXCEPTIONNELLE	4 800,00 €	4 300,00 €	Mona, Grafenhausen, Fest noz
BREIZH ELLES 29	300,00 €	-	
COMBRIT SAINTE-MARINE FOOTBALL CLUB - FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	
COMBRIT SAINTE-MARINE FOOTBALL CLUB - EXCEPTIONNELLE	-	2 400,00 €	Mondial Pupilles
COMITE DE JUMELAGE COMBRIT GRAFENHAUSEN - FONCTIONNEMENT	300,00 €	300,00 €	
COMITE DE JUMELAGE COMBRIT GRAFENHAUSEN - EXCEPTIONNELLE	300,00 €	2 000,00 €	Déplacement Grafenhausen
COMPAGNIE BRAVO THEATRE - FONCTIONNEMENT	600,00 €	600,00 €	
COMPAGNIE BRAVO THEATRE - EXCEPTIONNELLE	-	400,00 €	Sous réserve d'une activité gratuite sur la commune
COS DU PERSONNEL COMMUNAL	6 050,00 €	6 600,00 €	110 € par agent
FETE PAYSANNE LA CLARTE	1 500,00 €	1 500,00 €	
FNACA	300,00 €	300,00 €	
JOUR DE FAITE - FONCTIONNEMENT	-	350,00 €	
JOUR DE FAITE - EXCEPTIONNELLLE	-	400,00 €	Achats de jeux
LA CASSOCIATION - EXCEPTIONNELLE	-	2 000,00 €	Animation danses bretonnes, 15 août, soutien logistique
LES JARDINS DE PENMORVAN	300,00 €	300,00 €	
LES REFLETS DE SAINTE-MARINE	300,00 €	300,00 €	
MEIN HA DOUR	500,00 €	500,00 €	
PETANQUE COMBRITOISE - FONCTIONNEMENT	500,00 €	500,00 €	
PETANQUE COMBRITOISE - EXCEPTIONNEL	3 000,00 €	-	14ème national de pétanque
PLUENN BRAV KOMBRID	300,00 €	300,00 €	
SOCIETE DE CHASSE- LES COURLIS -	300,00 €	500,00 €	
TEAM MARARA VA A	1 200,00 €	1 000,00 €	
UNION BRETONNE DES COMBATTANTS	300,00 €	300,00 €	
TOTAUX	**29 150,00 €**	**34 636,00€**	

Subventions 2023			
Associations hors Combrit			
Nom de l'Association	**Rappel 2022**	**Proposition 2023**	**Observations**
ADAPEI 29	100,00 €	100,00 €	
ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE	100,00 €	-	
AMICALE POUR LE DON DE SANG EN PAYS BIGOUDEN	100,00 €	100,00 €	
APF FRANCE HANDICAP FINISTERE	100,00 €	100,00 €	
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS DE PONT L'ABBE	-	100,00 €	
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLEROSE EN PLAQUES	-	100,00 €	
ASSOCIATION PONT L'ABBE INTERNATIONAL	-	436,40 €	
ASSOCIATION REGIONALE DES LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	100,00 €	100,00 €	
BIBLIOTHEQUE SONORE DE QUIMPER ET DU FINISTERE	100,00 €	100,00 €	
CFA/IFAC DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	100,00 €	100,00 €	
CHIEN GUIDES AVEUGLES	100,00 €	-	
COLLECTIF DES BIBLIOTHEQUES	100,00 €	211,80 €	Animations
COLLEGUE LAENEC ASSOCIATION SPORTIVE	-	250,00 €	
DDEN	300,00 €	100,00 €	
ELEVAGE ET PASSION	150,00 €	436,40 €	0.10€/hab.
ENTENTE ILE-TUDY COMBRIT TENNIS DE TABLE	300,00 €	300,00 €	
FADOC - SPOK FESTIVAL	1500,00 €	1500,00 €	Sous réserve de la manifestation effective
FRANCE ALZHEIMER FINISTERE	100,00 €	100,00 €	
HANDISPORT CORNOUAILLE QUIMPER	50,00 €	100,00 €	
LA QUIMPEROISE (GYMNASTIQUE)	100,00 €	-	
LES RIBINS	-	100,00 €	
LES NAGEURS BIGOUDEN	300,00 €	300,00 €	
RASED	200,00 €	200,00 €	
RESTAURANT DU CŒUR PONT L'ABBE	300,00 €	500,00 €	
RUGBY CLUB BIGOUDEN	-	400,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE PAYS BIGOUDEN	300,00 €	500,00 €	
SECOURS POPULAIRE PONT L'ABBE	300,00 €	500,00 €	
SNSM DE BENODET	200,00 €	200,00 €	
SOLIDARITE PAYSANS BRETONS	200,00 €	200,00 €	
TAMM KREIZ	500,00 €	1000,00 €	Exceptionnelle
T'ES CAP	500,00 €	450,00 €	
UNITE D'ENSEIGNEMENT	-	100,00 €	1 combritois
TOTAUX	**6 200,00 €**	**8 684,60 €**	

Frédéric CHAUVEL donne lecture des Subventions 2023 pour les associations.

Gérard YVE demande si une vérification est faite pour la destination des fonds. Nous ne connaissons pas toujours la vraie destination des dons.

Le Maire répond qu'il n'est pas possible de garantir le bon usage des fonds.

Catherine MONTREUIL demande pourquoi les Jardins partagés de Penmorvan sollicite une subvention de 300 euros.

Le Maire indique que le comice agricole 2023 aura lieu à Combrit, à Croas Ver.
Pour les associations qui se porteront bénévoles pour cette journée, les bénéfices seront partagés de la sorte : 80°/° des bénéfices seront partagés en fonction du nombre de personnes par association.

Frédéric CHAUVEL va lui apporter la réponse en fin de séance.

URBANISME

2023-06 / DENOMINATION DE VOIE AU LIEU-DIT KERIDREUX

Monsieur le Maire présente le dossier.
Par courrier en date du 13 octobre 2022, les habitants du lotissement du lieu-dit Keridreux ont sollicité la dénomination de l'impasse desservant leurs résidences.
Ils ont proposé de dénommer la voie : Impasse du Pays du Fruit.

Vu la commission « urbanisme » du 9 février 2023 ;
Considérant qu'il convient de dénommer la voie de l'impasse desservant les résidences ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la dénomination suivante au lieu-dit Keridreux :

Impasse du Pays du Fruit
Hent dall Bro ar Frouezh

2023-07 / CESSION GRATUITE A LA COMMUNE DE LA PARCELLE BN97 – LE CROISSANT

Monsieur le Maire présente le dossier.
Le consorts Cariou ont proposé de céder gratuitement leur parcelle cadastrée BN 97, située dans le quartier du Croissant.
Cette proposition s'avère opportune dans le cadre de la réalisation prochaine d'un giratoire dans le secteur.
La cession se fera par acte administratif.

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme » du 9 février 2023 ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver la cession gratuite au profit de la commune de la parcelle cadastrée BN97 située dans le quartier du Croissant,
- autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette cession,
- accepter leur intégration dans le domaine public,
- prendre note que les frais de géomètre et de rédaction de l'acte administratif seront à la charge de la commune.

2023-08 / CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE 14, RUE DE KERBENOËN

Monsieur le Maire présente le dossier.
Monsieur Franck Ansquer a sollicité la Commune et manifesté son souhait d'acquérir le délaissé de voirie situé au droit de son terrain cadastré BH 218, situé 14 rue de Kerbénoën. La surface de cet espace est d'environ 65m², hors talus et poteau EDF.

Suite à la visite sur place des services techniques de la mairie, la commission urbanisme a donné son accord aux conditions techniques suivantes (acceptées par M Ansquer) :

- remontage du muret de pierre affaissé,
- respect d'un décalage et recul en entrée de propriété de façon à garantir une bonne visibilité (M. Ansquer devra se rapprocher des services travaux pour connaitre leurs exigences précises),
- empierrement et stabilisation de la voirie dégagée en pied de muret.

L'ensemble de ces travaux demeurant à la charge de M. Ansquer.
Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme » du 9 février 2023 ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- approuver la vente à Monsieur Franck Ansquer du terrain cadastré BH 218 d'une superficie de 65m² au prix de 82€/m²,
- prendre note que cette partie de terrain répondra au règlement du PLU,
- autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente,
- prendre note que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge du demandeur (frais d'acte, frais de géomètre).

MARITIME

2023-09 / PORT / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Pascal DOURLEN, adjoint au maritime, présente le Compte Administratif de l'année 2022 aux conseillers et précise qu'il est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Monsieur le Maire quitte la salle de séance afin que le Compte Administratif soit soumis au vote.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	648 648,66	316 014,81
DEPENSES	585 139,63	127 486,09
RESULTAT	63 509,03	188 528,72
Soit un excédent global de 252 037,75€		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité :
- le Compte Administratif 2022 du port de plaisance de la Commune de Combrit,
- le Compte de Gestion présenté par la Trésorerie de Pont-l'Abbé pour l'exercice 2022.

Pascal DOURLEN donne lecture du compte administratif et du compte de gestion.

Gwénaël PENNARUN demande quel était le montant de l'excédent l'an passé.
Pascal DOURLEN lui apporte la réponse : 153 522 euros.

2023-10 / VENTE DU SEMI RIGIDE T'ZAC

Monsieur Pascal DOURLEN, adjoint au maritime, présente le dossier et informe le Conseil Municipal que le semi rigide T'ZAC acquis en juin 2017 n'est à ce jour plus utilisé.
En effet, celui-ci n'est pas adapté aux besoins de la capitainerie, notamment au service de rade.

Caractéristiques
ZODIAC MILPRO SRMN 550 de 2017
Moteur Suzuki DF 70 ATL
Mât de remorquage, console haute, réservoir 120 L
280 heures de fonctionnement

Il est proposé de modifier la procédure de vente en permettant la vente de gré à gré au plus offrant par le biais d'une publicité sur les réseaux sociaux et par affichage.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2022-103 du 13 décembre 2022 approuvant la vente du semi-rigide au prix de 17 000 € TT par voie d'enchères publiques sur la plateforme AGORASTORE ;
Vu les deux mises aux enchères sur AGORASTORE n'ayant pas abouties ;
Considérant que la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dépassant le seuil de 4600 € fixé par l'article L.2122-22 du CGCT revient au Conseil Municipal ;
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- autoriser la vente du matériel tel que décrit ci-dessus au prix de 17 000 € TTC (14 166,67 HT) aux conditions ci-avant exposées,
- autoriser le Maire à signer l'acte de cession avec l'offre la mieux disante.

TRAVAUX-PROJETS

2023-11 / RENOVATION THERMIQUE DES CLASSES DE SAINTE-MARINE ET REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE-DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente le dossier de rénovation thermique des classes de Sainte-Marine et le changement de chaudière pour un outil plus moderne.

Le bâtiment de l'école de Sainte-Marine, de par son ancienneté, présente des problèmes d'isolation, d'humidité et de régulation des chauffages.

Le programme de rénovation comprend :

- Etude de faisabilité
- Audit énergétique
- Installation VMC double flux
- Remplacement du mode de chauffage
- Construction local chaufferie
- Remplacement menuiserie
- Doublage-isolation intérieure

Le montant prévisionnel HT des travaux s'élève à 153 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver la rénovation thermique des classes de Sainte-Marine et le remplacement de la chaudière,
- approuver le plan de financement,
- autoriser le maire à solliciter les subventions pour ce projet (Etat/DSIL-DETR, Fonds Vert, Région Bretagne, Conseil Départemental).

Le Maire donne des explications sur les travaux qui seront réalisés cette année.
Les autres travaux seront réalisés en 2024 en fonction des subventions reçues.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

2023-12 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE ROSCANVEL

Monsieur le Maire présente le dossier et informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être établie avec les associations pour la mise à disposition de locaux situés à Roscanvel.

Les associations La Cassociation et Astérismes ont fait part de leur besoin d'un lieu dédié pour leurs activités associatives. Une convention est donc à établir pour chaque parti.

Ces conventions ont pour objet la mise à disposition gratuite de la Maison de Jeannette et d'un local à Roscanvel pour une durée d'un an renouvelable par avenant.

Vu l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations qui en font la demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- approuver la mise à disposition à titre gracieux des locaux de Roscanvel,
- autoriser le Maire à signer les conventions ,
- autoriser le Maire à signer les éventuels avenants de renouvellement dans les mêmes conditions que la convention initiale.

Gwénaël PENNARUN demande à la charge de qui sont les abonnements électricité, eau, les assurances.
Il faut que ce soit stipulé dans la convention.
Le Maire répond que les assurances sont à la charge des associations.

Catherine MONTREUIL fait état de ce que l'ADMR va payer son électricité.
Le Maire répond que c'est normal car ils occupent les locaux à temps plein, toute l'année.
Gwénaël PENNARUN dit que le Centre Nautique va le faire ainsi que l'eau.
Gwénaël PENNARUN dit qu'il faut les responsabiliser.

Catherine MONTREUIL rappelle qu'une fenêtre de l'ADMR n'a pas été changée.

Le Maire dit qu'il va passer voir.

2023-13 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINTE-MARINE

Monsieur le Maire présente le dossier et informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être établie avec les associations pour la mise à disposition de la salle et la cuisine du restaurant scolaire de l'école publique de Sainte-Marine située au 54 rue de l'Odet à Combrit-Sainte Marine.

Cette convention a pour objet la mise à disposition gratuite de la salle et la cuisine du restaurant scolaire de l'école publique de Sainte-Marine pour la durée de l'évènement. La demande devra être effectuée 15 jours avant l'évènement.

Vu l'article L-212-15 du Code de l'Education dispose que le Maire peut utiliser les locaux et les équipements scolaires dans la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif
Vu l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations qui en font la demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- approuver la mise à disposition à titre gracieux de la salle et de la cuisine du restaurant scolaire de Sainte-Marine,
- autoriser le Maire à signer les conventions.

Frédéric CHAUVEL apporte des précisions à Catherine MONTREUIL concernant les travaux à effectuer aux jardins partagés par les adhérents à l'association.

Catherine MONTREUIL rétorque : ça n'est pas fait par les Services Techniques ?

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023 (Résultat des votes)		
N°	**Objet de la délibération**	**Votes**
2023-04	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023	Unanimité
2023-05	SUBVENTIONS ET ADHESIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS	Unanimité
2023-06	DENOMINATION DE VOIE AU LIEU-DIT KERIDREUX	Unanimité
2023-07	CESSION GRATUITE A LA COMMUNE DE LA PARCELLE BN97 – LE CROISSANT	Unanimité
2023-08	CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE 14, RUE DE KERBENOËN	Unanimité
2023-09	PORT / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022	Unanimité
2023-10	VENTE DU SEMI RIGIDE T'ZAC	Unanimité
2023-11	RENOVATION THERMIQUE DES CLASSES DE SAINTE-MARINE ET REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE-DEMANDE DE SUBVENTIONS	Unanimité
2023-12	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE ROSCANVEL	Unanimité
2023-13	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINTE-MARINE	Unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023
(Membres présents)

AMELOT	Adélaïde
BRAUD	Gérard
CHAUVEL (procuration de Thierry TOULEMONT)	Frédéric
DOURLEN	Pascal
DUPRE	Jean-Claude
DUVAL	Marie-Rose
GAUTIER (procuration de André HAMON)	Jean-Michel
JENOUVRIER	Yannick
KERVEILLANT	Marie-Christine
LE GALL	Michèle
LE GALL - LE BERRE (procuration de Hervé LE TROADEC)	Brigitte
LE GOFF	Aurélie
L'HELGOUARC'H	Anne-Marie
LECERF	Sophie
LOUSSOUARN	Christian
MONTREUIL	Catherine
NELIAS	Pierre
PENNARUN (procuration de Christelle DANIELOU-GOURLAEN)	Gwenaël
PICARD	Maryannick
YVE (procuration de Valérie PARMENTIER)	Gérard

Fin de la séance à 21h15.

Procès-verbal à approuver au Conseil Municipal du 4 avril 2023.

La Secrétaire de séance,
Brigitte LE GALL-LE BERRE

Le Maire,
Christian LOUSSOUARN